



A Mesdames et Messieurs  
les membres du Conseil communal  
1002 Lausanne

Lausanne, le 8 octobre 2020

**Accessibilité aux personnes en situation de handicap au bâtiment sis Escaliers-du-Marché 27 – rue Pierre-Viret 5 à Lausanne (ancien établissement public « Le Barbare »)**

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

A la suite de l'adoption le 28 janvier 2020 du Préavis N°2019/49 octroyant un crédit d'investissement de CHF 2'789'000.- pour la rénovation complète du bâtiment abritant l'ancien établissement public « Le Barbare » sis aux Escaliers du Marché 27 – rue Pierre-Viret 5, votre Conseil a demandé « à la Municipalité de veiller à son accessibilité aux personnes en situation de handicap ».

La présente communication expose la problématique de l'adaptation du bâtiment et de ses accès afin de répondre à cette demande, en regard du cadre légal, des impacts patrimoniaux, financiers et du principe de proportionnalité et présente la solution alternative adoptée par la Municipalité.

Dans le cadre du développement du projet de rénovation, selon la pratique habituelle, la question de l'accessibilité universelle a été étudiée en consultant notamment l'Association Vaudoise pour la Construction Adaptée aux personnes Handicapées (AVACAH). Pour rappel, cette dernière n'a pas fait opposition au projet.

Au vu de la complexité topographique et constructive, ainsi que du caractère patrimonial du site, il a été estimé que les coûts induits par l'adaptation de l'établissement public à l'accessibilité aux personnes en situation de handicap et l'atteinte au patrimoine auraient été disproportionnés.

Après avoir approfondi ces études à la demande de votre Conseil et consulté divers expert-e-s sur la thématique, tous s'accordent sur les points suivants :

- l'adaptation du projet engendrerait un coût estimé à CHF 207'000.- TTC ; coût jugé disproportionné en regard des nombreux inconvénients restants ;
- l'impact majeur sur les qualités patrimoniales du site, mise en péril de la substance archéologique potentielle du lieu ;
- le risque d'atteinte à la statique du bâti dû aux démolitions nécessaires, sans pour autant et c'est le principal problème, offrir une accessibilité universelle satisfaisante ;
- les modifications ne profiteraient qu'au seul établissement public « Le Barbare », sans améliorer celle des appartements de l'immeuble ni des autres bâtiments de la rue des Escaliers-du-Marché.



Il n'en demeure pas moins que, permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder aux établissements publics propriétés de la Ville de Lausanne reste une priorité de la Municipalité.

A cette fin, cette dernière a décidé de lancer une étude afin d'identifier les établissements publics où des améliorations pour les personnes à mobilité réduite sont réalisables. Après priorisation, les premières mesures seront rapidement mises en œuvre. Une enveloppe d'environ CHF 200'000.- financera études et réalisations par le biais des crédits-cadres du patrimoine financier du Service du logement et des gérances.

En espérant avoir répondu à votre demande, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic  
Grégoire Junod



Le secrétaire  
Simon Affolter